

## Requiem pour Hong-Kong

Dorian Malovic

Bayard Récits, avril 2024

272 pages, 19 €

L'ouvrage de Dorian Malovic, journaliste à *La Croix*, en poste de 1987 à 2020, est une ode à l'«âme hongkongaise», un chant contre l'oubli et la répression, résumant de façon lapidaire la situation actuelle : «La Chine a mis cinquante ans pour assassiner le Tibet, une vingtaine d'années pour massacer le Xinjiang et une année à peine pour écraser Hong-Kong en 2019.» Pourtant, au terme de la Déclaration conjointe sino-britannique de 1984, ayant valeur de traité international, selon le principe «Un pays, deux systèmes», un «haut degré d'autonomie» a été accordé à la Région administrative locale (RAS) de Hong-Kong; et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997 et pendant une durée de cinquante ans, tel que mentionné dans la Loi fondamentale, figurant en annexe. Dans l'esprit des Anglais, un demi-siècle devrait suffire pour que la Chine évolue vers un système politique plus libéral, en symbiose avec son ouverture économique vers le capitalisme et l'aphorisme de Deng Xiaoping: «Peu importe que le chat soit gris ou noir, pourvu qu'il attrape les souris.»

Funeste erreur. Déjà, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 1997, le nouveau Conseil législatif nommé par Pékin vote treize lois, restreignant un certain nombre de libertés, qui passent à l'époque inaperçues et sans que le peuple hongkongais n'ait évidemment été consulté. Pendant la vingtaine d'années suivantes, la conscience politique des citoyens hongkongais - qui jusque-là étaient considérés plutôt comme des drogués du travail ne pensant qu'à s'enrichir - va s'aiguiser et être proche de retourner à leur profit la promesse sans cesse repoussée de l'instauration d'un véritable suffrage universel direct. Sentant le danger, Pékin presse alors sa mis-



si dominici locale, Carrie Lam, de faire adopter au plus vite l'article 23 de la Loi fondamentale permettant, au nom de la «sécurité nationale», le musellement de toute opposition. Mais comme elle doit battre en retraite devant la détermination de l'opposition démocratique, entraînant des centaines de milliers de manifestants dans les rues, c'est l'Assemblée nationale populaire réunie à Pékin le 30 juin 2020 qui va adopter, *proprio motu*, une loi de sécurité nationale destinée à «lutter contre la subversion, le terrorisme et la collusion avec des forces étrangères»... tuant ainsi dans l'oeuf le «virus» démocratique. Mais est-ce aussi inexorable que le pense Dorian Malovic, désormais désabusé? Pas sûr...

J.-J. G.



## «Le sabotage en débat»

Alternatives non-violentes

N° 211, juin 2024, 54 pages

C'est un sujet capable de susciter l'incompréhension et de générer d'innombrables polémiques que traite le numéro 211 de la revue *Alternatives non-violentes*, consacré au «sabotage». Il le fait en éclairant l'actualité de cette notion et en donnant à chacun les éléments du débat, selon un angle qui consiste à poser cette question : le sabotage est-il compatible avec l'action non violente, particulièrement dans le cadre des luttes pour le climat et la biodiversité?

Deux thèses s'opposent, qu'évoque l'article d'ouverture : d'un côté le politologue Gene Sharp qui, dans un livre publié en 1973<sup>(1)</sup>, répond par la négative, en arguant que c'est trop risqué; de l'autre Jean-Marie Muller<sup>(2)</sup>, qui considère comme envisageables les modalités d'un sabotage non violent mais sous un certain nombre de conditions.

Le dossier commence par rappeler les origines du sabotage, promu à la charnière du XIX<sup>e</sup>

et du XX<sup>e</sup> siècles par l'anarchosyndicalisme, et que la CGT naissante inscrit en 1897 sur la liste des actions à promouvoir, et s'achève par un article consacré à la position de Jaurès sur ce sujet. Mais au-delà de ces rappels historiques intéressants, un certain nombre de contributions - y compris une analyse juridique sur les notions de sabotage, détérioration, dégradation - portent sur la façon dont le sabotage peut être conçu aujourd'hui et ce qu'en font les mouvements de désobéissance civique et de défense de l'environnement. Ces contributions penchent plutôt vers la position de Jean-Marie Muller, c'est-à-dire l'idée qu'une démarche non violente peut intégrer des formes de sabotage dans une perspective défensive et prudente, en tenant compte notamment de la bataille de l'opinion, et avec une limite claire : les violences envers les personnes.

C'est pourquoi les militants préfèrent de plus en plus le terme de «désarmement», comme l'expliquent dans un entretien les deux auteurs du livre *L'affrontement qui vient*<sup>(3)</sup> : «Autrement dit, on défend le vivant contre ceux qui lui portent atteinte, en s'en prenant à leurs outils de destruction (machines, véhicules locaux...)».

Ce dossier donne à réfléchir et à débattre. Il a le mérite de ne pas trancher mais aussi celui de faire mieux comprendre les motivations et problématiques d'un certain nombre d'actions spectaculaires et ainsi de déconstruire des notions comme celles d'éco-terrorisme. Bref, une lecture utile.

(1) *The Politics of Nonviolent Action*, Boston, Porter-Sargent.

(2) *Dictionnaire de la non-violence*, Le Relié, 2005.

(3) Antony Cortez et Sébastien Leurquin, 2023.

G. A.